



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2023/21*



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
19 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Troisième session de 2023
Nairobi, 28–30 novembre 2023
Point 16 de l'ordre du jour provisoire**

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre
des recommandations issues du rapport 2022
du Corps commun d'inspection sur les conclusions
de son examen de la gestion et de l'administration
d'ONU-Habitat**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le Corps commun d'inspection est le seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies. Il est chargé d'effectuer des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système, ainsi que des examens de la gestion et de l'administration des différentes organisations. En 2021–2022, il a procédé à un examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, couvrant quatre domaines :

- a) Réforme de la gouvernance ;
- b) Restructuration et gestion organisationnelles ;
- c) Gestion financière ;
- d) Contrôle et évaluation.

2. Le rapport d'examen correspondant (JIU/REP/2022/1) contenait huit recommandations officielles et 24 recommandations informelles visant à améliorer l'efficacité et la viabilité globales d'ONU-Habitat. Sur les huit recommandations officielles, une était adressée à l'Assemblée d'ONU-Habitat, deux au Conseil exécutif, quatre à la Directrice exécutive et une au Secrétaire général.

3. Le rapport a été présenté au Conseil exécutif, à sa deuxième session de 2022, par un inspecteur du Corps commun d'inspection. Le Conseil exécutif a pris note du rapport et prié la Directrice

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 novembre 2023).

** HSP/EB.2023/10.

exécutive d'appliquer les recommandations faites et de lui faire rapport, à sa deuxième ou troisième session de 2023, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations

4. Le tableau commençant à la page 3 montre l'état d'application des recommandations officielles et informelles faisant suite à l'examen de la gestion et de l'administration. Au 31 août 2023, sur les huit recommandations officielles, une n'avait pas été acceptée, quatre avaient été appliquées et trois étaient en cours d'application. Sur les 24 recommandations informelles, neuf (37,5 %) avaient été appliquées, 14 (58,3 %) étaient en cours d'application et une (4,2 %) était en attente.

III. Décision proposée

5. Dans le cadre de son mandat, qui vise à renforcer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité d'ONU-Habitat et à veiller à l'application des recommandations formulées dans les rapports des organes de contrôle, le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et recommander des mesures visant à améliorer encore l'application des recommandations du Corps commun d'inspection.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du rapport 2022 du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat*

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Remarques</i>
Recommandations officielles						
Rec. 1	L'Assemblée d'ONU-Habitat devrait envisager de modifier son règlement intérieur, conformément à l'article 71, de manière à préciser davantage les rôles et responsabilités de chacun des organes de gouvernance d'ONU-Habitat. Un amendement à cet effet devrait être adopté au plus tard fin 2024.	Acceptée	–	Assemblée d'ONU-Habitat	Sans objet	Dans sa décision 2/5, l'Assemblée d'ONU-Habitat a estimé que, la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat ayant été mise en place en 2019, il était prématuré de réviser le règlement intérieur et que celui-ci pourrait être réexaminé plus tard.
Rec. 2	Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat devrait approuver un budget réaliste pour le fonds de ressources non préaffectées de la Fondation, auquel les États Membres devraient envisager d'apporter des contributions suffisantes pour permettre à ONU-Habitat de poursuivre de manière cohérente et pérenne ses travaux normatifs essentiels, conformément à son mandat.	Acceptée	Appliquée	Conseil exécutif	Mars 2023	La Directrice exécutive, après avoir consulté le Contrôleur de l'ONU et les États Membres, a proposé un budget réaliste. Ce budget a été établi conformément aux ressources disponibles, avec des plafonds fixes de 3 millions de dollars pour le fonds de ressources non préaffectées de la Fondation et de 10 millions de dollars pour les dépenses d'appui au programme. Le Conseil exécutif a approuvé ces plafonds et des lettres sont adressées périodiquement aux États Membres pour leur demander d'apporter un financement suffisant. En outre, à sa deuxième session de 2022, le Conseil exécutif s'est félicité des efforts déployés par ONU-Habitat pour identifier des sources de financement novatrices. À sa première session de 2023, le Conseil exécutif a accueilli avec satisfaction le rapport d'ONU-Habitat sur la modulation des ressources, avec plafond de 12 millions de dollars, et prié la Directrice exécutive de lui faire rapport sur le dispositif de modulation des ressources à sa première session de 2024.
Rec. 3	Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat devrait établir un barème indicatif des contributions volontaires au fonds de ressources non préaffectées de la Fondation au plus tard fin 2023.	Acceptée	En cours	Conseil exécutif	Déc. 2024	À sa première session de 2023, le Conseil exécutif a prié le Groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives de poursuivre ses délibérations sur le budget général de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains pour 2024, y compris le barème indicatif des contributions volontaires.

* Les recommandations figurent dans le document JIU/REP/2022/1.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Remarques</i>
Rec. 4	La Directrice exécutive devrait entreprendre les activités financées par le fonds de ressources non préaffectées de la Fondation en fonction des ressources disponibles et ne devrait envisager de nouvelles activités que lorsque des contributions suffisantes auront été versées.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2023	ONU-Habitat a présenté le programme de travail et le budget au Groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, comportant des limites claires établies dans le cadre du budget de 3 millions de dollars pour l'exécution d'activités financées par le fonds de ressources non préaffectées.
Rec. 5	Au plus tard fin 2023, la Directrice exécutive devrait établir un registre des risques institutionnels précisant les responsables du suivi et les plans d'action pour chaque risque, afin de faire en sorte que les risques critiques auxquels ONU-Habitat est confronté soient soumis à un suivi régulier et que les mesures nécessaires soient prises.	Acceptée	En cours	(Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité)	Déc. 2023	Les risques sont désormais recensés au niveau des projets par l'intermédiaire du Comité d'examen des programmes, dont les moyens seront renforcés. À l'heure actuelle, la fonction de surveillance et de contrôle interne est assurée par le Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité. Il est envisagé de faire appel à un spécialiste de la gestion des ressources internes du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour aider à finaliser le registre des risques.
Rec. 6	Compte tenu des contraintes financières et de la situation en matière de dotation en effectifs que connaît actuellement le secrétariat d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive devrait de toute urgence appliquer les recommandations d'audit en souffrance.	Acceptée	En cours	(Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité)	Déc. 2023	À la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif, la Directrice exécutive a confirmé que l'application des recommandations d'audit était sa priorité. Son objectif était d'appliquer 50 % des recommandations en souffrance avant le 31 mars 2023.
Rec. 7	La Directrice exécutive devrait de toute urgence discuter de la situation actuelle en matière de finances et de ressources humaines avec le Secrétaire général et demander qu'un appui fonctionnel et un régime spécial soient accordés sans contrepartie à ONU-Habitat, jusqu'à ce que la situation financière du fonds de ressources non préaffectées de la Fondation redevienne stable.	Acceptée	Appliquée	Bureau de la Directrice exécutive	Déc. 2023	Cette recommandation a été appliquée, comme l'a indiqué le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité dans sa réponse au Corps commun d'inspection.
Rec. 8	Le Secrétaire général devrait, à titre prioritaire, s'intéresser aux difficultés rencontrées par ONU-Habitat en matière de finances et de ressources humaines, examiner à nouveau l'aptitude de cette entité à s'acquitter de son mandat et envisager des moyens d'améliorer sa viabilité et sa pérennité.	Acceptée	Appliquée	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Déc. 2023	Les difficultés rencontrées par ONU-Habitat en matière de finances et de ressources humaines ont été examinées et six nouveaux postes ont été inscrits au budget ordinaire.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Remarques</i>
Recommandations informelles						
Réforme de la gouvernance						
Rec. 1	Le Bureau du Conseil exécutif et le Bureau du Comité des représentants permanents devraient envisager d'organiser régulièrement des réunions conjointes, par exemple chaque semestre, de manière à ne pas surcharger le secrétariat, éviter les chevauchements et améliorer l'harmonisation entre les deux organes (voir le par. 43).	Acceptée	Appliquée	Secrétaire des organes de gouvernance	Déc. 2023	Des réunions sont tenues régulièrement.
Rec. 2	Les inspecteurs recommandent que la Directrice exécutive étoffe le programme d'orientation destiné aux délégations afin que tous les représentants des États Membres puissent acquérir et entretenir un niveau similaire de compréhension et de connaissance d'ONU-Habitat, et de promouvoir la participation active de toutes les délégations.	Acceptée	Appliquée	Secrétaire des organes de gouvernance	Déc. 2023	Au début de chaque année civile, un programme d'orientation est dispensé aux délégations afin de les aider à comprendre le fonctionnement et les travaux d'ONU-Habitat.
Rec. 3	Les inspecteurs conviennent que le nombre de documents d'avant-session des organes de gouvernance est conséquent. La diversité des documents que le secrétariat arrive à produire avec les ressources modiques actuellement disponibles est louable. Toutefois, la documentation d'avant-session est censée se conformer à la décision du Conseil exécutif. Si cela n'a pas déjà été fait, la Directrice exécutive devrait envisager de fixer un nombre de mots maximal pour les documents d'avant-session.	Acceptée	Appliquée	Secrétaire des organes de gouvernance	Déc. 2023	La documentation d'avant-session est conforme aux décisions du Conseil exécutif.
Rec. 4	Les inspecteurs sont d'avis que le Conseil exécutif devrait également classer par ordre de priorité et alléger ses demandes de rapports au secrétariat, afin d'améliorer l'efficacité de ce dernier. Il pourrait, par exemple, envisager de limiter le nombre de rapports annuels exigés sur les activités d'ONU-Habitat en raison du court délai laissé pour la préparation de la documentation entre les sessions du Conseil exécutif et des coûts correspondants, notamment pour les services d'édition et de traduction.	Acceptée	Appliquée	Conseil exécutif	Déc. 2023	Les rapports à soumettre au Conseil exécutif sont classés par ordre de priorité et allégés.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Remarques</i>
Rec. 5	Les inspecteurs suggèrent que le Conseil exécutif allège les points de l'ordre du jour et les classe par ordre de priorité afin que seules les questions qu'il doit traiter d'urgence soient abordées dans les deux ou trois jours prévus pour chaque session, sans que la qualité des débats soit compromise et en veillant à ce que les décisions soient prises dans les meilleurs délais.	Acceptée	Appliquée	Conseil exécutif	Déc. 2023	Les ordres du jour des réunions du Conseil exécutif sont arrêtés par les bureaux du Conseil exécutif.
<i>Gestion financière</i>						
Rec. 6	La Directrice exécutive devrait continuer d'établir un budget plus réaliste, en se fondant sur les revenus réels de ces dernières années et en rationalisant davantage les coûts.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2023	Le programme de travail et le budget pour 2024 ont été établis sur la base des revenus projetés.
Rec. 7	Les inspecteurs sont d'avis qu'un plus grand nombre d'États Membres devraient envisager de verser des contributions au fonds de ressources non préaffectées de la Fondation, qui est essentiel pour gérer l'organisation, garantir sa présence à l'échelle internationale dans le domaine normatif et éviter une approche tributaire des projets.	Acceptée	En cours	Conseil exécutif	Déc. 2024	
Rec. 8	Les inspecteurs jugent essentiel d'élargir encore la base des contributions des États Membres et d'améliorer encore la prévisibilité du financement du fonds de ressources non préaffectées de la Fondation pour permettre à ONU-Habitat de remplir son mandat et de réaliser les objectifs du plan stratégique pour la période 2020–2023.	Acceptée	En cours	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2024	
Rec. 9	Le fonds de ressources non préaffectées de la Fondation étant une source essentielle de financement pour les travaux normatifs d'ONU-Habitat, les inspecteurs sont d'avis que le secrétariat devrait donner aux États Membres des informations utiles et concises pour leur permettre de comprendre tous les aspects du financement, y compris les conséquences d'un éventuel déficit du fonds, par exemple en dressant la liste des travaux normatifs et des livrables qui ne pourront pas être réalisés si les ressources non préaffectées sont insuffisantes.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2023	Des informations sont communiquées aux États Membres lors des différentes réunions et appréciées de ces derniers.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Remarques</i>
<i>Restructuration et gestion organisationnelles</i>						
Rec. 10	Les inspecteurs appellent de nouveau les États Membres à améliorer la situation financière de l'organisation au moyen de contributions non préaffectées afin qu'elle puisse œuvrer de manière plus stable et plus durable à l'accomplissement de son mandat.	Acceptée	En cours	Conseil exécutif	Déc. 2024	
Rec. 11	Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle politique et du cadre connexe et à la mise à jour du manuel de gestion axée sur les résultats effectuée par le secrétariat en 2021, il est recommandé d'organiser une remise à niveau des compétences en matière de gestion axée sur les résultats.	Acceptée	En cours	Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation	Déc. 2024	Des réunions concernant la gestion axée sur les résultats sont tenues régulièrement au siège d'ONU-Habitat et dans les bureaux régionaux.
Rec. 12	Compte tenu du rôle du Conseil exécutif, qui est de conseiller la Directrice exécutive, les inspecteurs sont d'avis qu'il devrait être présidé par un(e) fonctionnaire de haut rang autre que la Directrice exécutive.	Non Acceptée	Non commencée	Directrice exécutive	Déc. 2024	Le Conseil exécutif est un organe consultatif et décisionnel. Le Comité de gestion du Programme, dont le rôle est de conseiller, est présidé par la Directrice exécutive adjointe.
Rec. 13	Les inspecteurs sont d'avis que la Directrice exécutive devrait améliorer la coordination et la coopération internes, par exemple en recueillant au moyen d'enquêtes périodiques les avis des membres du personnel qui travaillent dans les régions et les pays.	Acceptée	En cours	Directrice exécutive	Déc. 2024	Des enquêtes auprès du personnel et des séances de questions-réponses à l'occasion de réunions-débats sont menées pour recueillir les vues des membres du personnel.
Rec. 14	La Directrice exécutive est invitée à recruter des candidat(e)s qualifié(e)s originaires de pays sous-représentés ou non représentés dès que possible, afin d'équilibrer davantage la diversité géographique au sein du personnel.	Acceptée	En cours	Directrice exécutive	Déc. 2024	L'organe central de contrôle compétent examine les recrutements et conseille la Directrice exécutive sur ces questions.
Rec. 15	Les inspecteurs saluent les efforts déployés par la Directrice exécutive en faveur de la parité femmes-hommes aux classes P-5 et D-1 et recommandent la poursuite de ces efforts.	Acceptée	En cours	Directrice exécutive	Déc. 2024	La parité femmes-hommes au sein d'ONU-Habitat s'améliore de façon constante et significative.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Remarques</i>
Rec. 16	Les inspecteurs sont d'avis qu'un système de rotation du personnel devrait être préconisé, compte tenu de la priorité donnée par ONU-Habitat à l'équilibre et au lien entre ses travaux normatifs et ses activités opérationnelles, tout comme ses efforts de mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.	Acceptée	Appliquée	Directrice exécutive	Déc. 2023	Le Chef du Bureau de la Directrice exécutive a quitté le Bureau régional pour les États arabes pour occuper un nouveau poste au premier semestre de 2023.
Rec. 17	La Directrice exécutive devrait remédier à ce qui est perçu par le personnel comme un manque de cohérence et de transparence dans la gestion des ressources humaines en faisant preuve du plus haut degré de conformité, de transparence et de communication dans la gestion des ressources humaines, notamment lors des processus de recrutement et de promotion, pour éviter de donner l'impression d'un manque d'équité ainsi que des motifs de frustration et de rumeurs.	Acceptée	En cours	Bureau de la Directrice exécutive	Déc. 2024	Les modalités de promotion et de recrutement suivent les instructions administratives émanant du Secrétariat de l'ONU.
Rec. 18	Compte tenu de l'état du financement d'ONU-Habitat, qui fonctionne avec approximativement 90 % de ressources préaffectées, les inspecteurs recommandent que la Directrice exécutive discute de la durée des contrats des consultants avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité du Secrétariat de l'ONU.	Acceptée	Appliquée	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité, Bureau de la Directrice exécutive	Déc. 2024	
Rec. 19	Les inspecteurs invitent la Directrice exécutive à élaborer une stratégie de gestion des connaissances spécifiquement adaptée à l'organisation et à former les membres du personnel dans ce sens.	Acceptée	En cours	Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation	Déc. 2024	La stratégie de gestion des connaissances existe et sera mise à jour pour tenir compte de la nouvelle structure organisationnelle d'ONU-Habitat.

<i>Rec. n°</i>	<i>Recommandation</i>	<i>État d'acceptation</i>	<i>État d'application</i>	<i>Bureau responsable</i>	<i>Date d'application</i>	<i>Remarques</i>
Rec. 20	La performance de chaque prestataire de services, en particulier l'Office des Nations Unies à Nairobi, doit être suivie de près et le choix d'un prestataire de services entre l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets devrait reposer sur des critères bien définis pour garantir la transparence et éviter toute confusion.	Acceptée	En cours	Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité	Déc. 2024	Des critères sont utilisés pour la sélection des prestataires de services.
<i>Supervision et évaluation</i>						
Rec. 21	Le Bureau des services de contrôle interne, en tant qu'organe indépendant, devrait présenter ses rapports au Conseil exécutif.	Acceptée	En cours	Secrétaire des organes de gouvernance	2024	Le Bureau des services de contrôle interne fera rapport au Conseil exécutif.
Rec. 22	Les inspecteurs invitent la Directrice exécutive à mettre à jour l'état d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection dans le système de suivi en ligne de ce dernier.	Acceptée	En cours	Groupe de l'évaluation indépendante	Continu	Les recommandations adressées à la Directrice exécutive sont aisément mises à jour dans le système. En revanche, il est difficile de mettre à jour les recommandations adressées aux organes de gouvernance avant que ces derniers prennent des décisions.
Rec. 23	Les inspecteurs recommandent que la politique d'évaluation [d'ONU-Habitat, adoptée en 2013] soit revue et actualisée, notamment pour refléter les dernières modifications apportées à la structure de gouvernance et au secrétariat.	Acceptée	En cours	Groupe de l'évaluation indépendante	Déc. 2023	Le projet de politique d'évaluation révisée de 2023 a été élaboré par le Groupe de l'évaluation indépendante et transmis au personnel compétent et aux membres du Comité de gestion du Programme, qui ont formulé leurs observations. Il sera examiné et avalisé par le Conseil exécutif puis approuvé par la Directrice exécutive. La politique d'évaluation a été mise à jour sur la base des dispositions de la nouvelle instruction administrative relative à l'évaluation émanant du Secrétariat de l'ONU et des recommandations du Groupe de l'évaluation indépendante.
Rec. 24	Les inspecteurs recommandent que le Groupe de l'évaluation indépendante présente directement ses rapports périodiques au Conseil exécutif.	Acceptée	En cours	Directrice exécutive/ Directrice exécutive adjointe	Déc. 2024	Le Groupe de l'évaluation indépendante fera rapport au Conseil exécutif.